

180.
H^o
Cantons. N^o
répondre

Expéditions

Du 24. Décembre 1800.

H^o
répondre

958. Zurich

773. Au citoyen Fried directeur des fortifications à Zurich
La pétition dont vous me parlez dans votre lettre du 13 courant doit
par la Chambre de régie de Zurich être examinée par le Chambre des
députés et lorsque celle-ci aura fait leur opinion sur son contenu; et
malgré cela je doute que leur opinion en faveur du
pétitionnaire puisse lui faire accorder sa demande, la ville
étant déjà trop encombrée de machines.

947 Schaffhouse.

774. À la Chambre Administrative à Schaffhouse. 1066.
Je ne peux faire que la même réponse aux nouvelles observations
que vous m'adresses dans votre lettre du 13 courant ^{suivant} appartenant à la
ville de Schaffhouse. Encore une fois, cit. Ad: tout ce que
vous dites les autres Cantons elles pourraient l'objecter
aussi; non seulement elles entretiennent les passes mais
aussi encore toute grande route jusqu'à une demi lieue
plus ou moins, en un mot elles sont chargées de tous les chemins, routes et
passes de leurs banlieues; ainsi voyez combien vous êtes dans l'erreur au
sujet des vôtres; enfin jusqu'à ce qu'une nouvelle loi soit faite la plus
on ne peut point faire d'exception en faveur de votre ville.

978. Zurich.

775. À la Chambre Administrative à Zurich. 1275.
Je vous transmets une pétition de la commune de Bulach, à la
quelle il est difficile d'avoir égard par ce que toutes les autres feront bientôt
les mêmes reclamations et de plus forte, envoi; enfin vous voudrez bien
citoyens ad: me envoyer votre opinion sur la demande de cette commune.

Bâle.

776. Au chef national du jalon de Bâle. 995.
la même du N^o: 742. des qcc 44766.

971. Bâle.

777. À la Chambre Administrative à Bâle.
J'ai reçu avec plaisir le procès verbal du mesurage des chemins fait par
le citoyen Schäffer; et je vous témoigner ma satisfaction de ce qu'il a accepté
de se charger de tout ce qui concerne les ponts et chaussées.
Le chef vous transmettra immédiatement les instructions des inspecteurs,
des piomiers et des sous-prêts. Les premières sont faites pour les inspecteurs des cantons
dont le membre de la chambre ad: pourra être chargé de cette partie; elles pourront
néanmoins encore être utiles au cit. Schäffer. Il convient que vous vous hâtiez de
faire parvenir aux sous-prêts celles qui les concernent parce que le chef est chargé
de leur notifier qu'ils sont en fonctions dans leurs districts respectifs en vertu
de l'arrêté du 22 octobre de conformément à mes susdites instructions.

Il vous joins ici un étalon ou modèle de jalon de Zurich afin que vous
puissiez établir les piomiers selon l'arrêté du 22 octobre, Je vous prévenir,
cit. ad: que la première donnée à ces jalon est due à son rapport exact avec les
nouvelles mesures francaises, que nous ^{seront} apparemment obligés d'adopter,
et à la nécessité de mettre dans les opérations des ponts et chaussées de
l'uniformité; les pieds de Zurich font 3. mètres, 46 pouces un mètre et
4. pouces un décamètre.

Je vous enverrai dans peu une cinquantaine d'exemplaires de l'ouvrage
du

St.
us
repara

No.
187
des
reponses,

Cantons. No.

Répétitions.

Du citoyen qui a pour usage d'indiquer aux dites instructions, vous trouvez
ajoint la classification de vos routes selon que vous me l'avez transmises
par votre lettre du 20. Juin.

L'économie à laquelle nous devons nous astreindre pendant ces malheureuses
circonstances me fait vous inviter à établir pour les présents les propriétés
que sur les routes de première et seconde classe lorsqu'il seront placés vous en
avez dressé un tableau dans lequel ils seront portés par No. avec leurs ^{noms} de
baptême et de famille et celui de lieu de leur naissance et domicile, et vous
bien alors ut. ad. m'en envoier une copie.

Classification des routes du canton de Bâle.

Tremiere classe.

- 1^o La route de Bâle par la ^{porte} de St. Blaise et par le pont de Wiesen contre
l'Allemagne. ^{de Bâle allant vers Bourgogne en France}
- 2^o La route de Bâle par la porte Spalenthor allant vers Bourgfelden.
- 3^o La route de Bâle par la porte Spalenthor allant vers Bourgfelden.
- 4^o La route de Bâle par la porte de Nieden allant vers Ueberfeld et
Schaffhausen.
- 5^o La route de Bâle par la porte St. Alban allant à Leibstadt jusqu'à —
Hedwilt nommé le vieux marché.
- 6^o La route depuis le vieux marché de Leibstadt allant par Waldenbourg
et Langbrück à Soleure.
- 7^o La route depuis le vieux marché de Leibstadt allant par Olten
contre Lucerne.

Seconde classe.

- 1^o La route de Bâle par la porte d'Assenthor allant contre Neuhausen
dans le département du mont terrible.
- 2^o La route de Bâle par la porte de Nieden allant dans la vallée de
Wiesenthal et la forêt noire.
- 3^o Depuis le champ dit Hauchfeld allant vers Monchenstein.
- 4^o Depuis le champ dit Battelhof par Augst jusqu'aux frontières de
Fröttthal.

Troisième classe.

- 1^o Chemin de Sissach par Wintersteig à Ueberfeld
- 2^o chemin prenant près de Sissach allant par la Schafmatt à Aarau
- 3^o chemin de Leibstadt à la vallée Dorfthal et dans le district de
Dornach au canton de Soleure.
- 4^o chemin depuis les bains de Bubendorf allant à travers la vallée
de Neygotschweylorthal.

Le 25. Decembre:

Sonlis, 1778. Au Président national du Canton
Chambre Administrative à St. Gall.
Envoyé le N° 742. ou 766.

1011.
1012.